

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	09

Date de convocation et
Date de l'affichage

30/09/2013

Objet de la délibération

Séparation stricte des banques

L'an deux mil treize, le quatre octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de COURTERANGES, régulièrement convoqué au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Serge SPILMANN, Maire.

État des présences

M. LOTZ	E	D. JOLLARD	P	F. GERARD	P
C. CHAILLOT	A	M. DUPUIT	P	R. HUBERT	P
C. MARTINEZ	P	S. PARTHUISOT	E	M. RAHMOUNI	A
F. RETRAINT	P	J. ROBERT	P	E. SALLIC	A
C. SANDOZ	P	J.F. THIVILLIER	A		

(P) POUVOIR

Le Conseil Municipal de COURTERANGES réuni le 04 octobre 2013 se prononce :

Pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

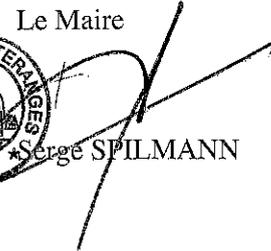
Il demande le dépôt et le vote à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entres banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répons à ces préoccupations.

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe.

Il demande à ce que les Conseils Général de l'Aube et Régional de Champagne Ardenne appellent à leur tour de leurs vœux à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

A COURTERANGES,
le 4 octobre 2013

Le Maire


Serge SPILMANN

Certifiée exécutoire par le Maire,
compte tenu de sa réception en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

À COURTERANGES, le Maire :



RF
Préfecture de l'Aube
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :10/10/2013
010-211001045-20131004-D26_2013-DE